

Autorisation de prise de vue et diffusion d'image

Dans le cadre de notre projet associatif, nous sommes amenés à utiliser des photos d'adhérents enfants, bénévoles (pour le journal, le site internet, dans les différentes publications de l'association). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des personnes en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir une autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écartier votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

A noter : l'image non cadrée d'une personne prise dans un groupe ou un public n'est pas soumise au droit à l'image.

Madame, Monsieur _____

autorise(nt) les professionnels de l'AFEL _____

à utiliser dans le cadre pédagogique (journal de l'AFEL, site Internet, publications, reportages) des photos de moi-même _____
ou de mon /mes enfant (s) _____ prises
au cours des activités.

refuse(nt) que l'association utilise des photos de moi-même ou de mon/mes enfant(s).

Fait à _____ le _____

Signature